

REFERENCES	OR / CL	
	Lundi 17 février 2020	
DATE DE LA REUNION	<p><u>PRESENTS</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Loïc CHABRIER</b>, Président du SMG de l'ENMDAD, adjoint au maire de Villeurbanne</li> <li>• <b>Anne REVEYRAND</b>, conseillère Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Antoinette BUTET-VALLIAS</b>, conseillère municipale de Villeurbanne</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bernard SEVAUX</b>, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne</li> <li>• <b>Laurent ARGENTIERI</b>, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne</li> <li>• <b>Cédric VIDAL</b>, Chargé de mission, Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Philippe GRAMMATICO</b>, directeur adjoint de l'ENMDAD</li> <li>• <b>Hélène SAUVAGEOT</b>, responsable vie scolaire</li> <li>• <b>Charlotte LAVIE</b>, responsable administratif et financier</li> <li>• <b>Onilalao RAJAONARIVELO</b>, secrétaire de direction, ENMDAD</li> </ul>	<p><u>EXCUSES</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Myriam PICOT</b>, vice-présidente du SMG et conseillère Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Jean-Wilfried MARTIN</b>, conseiller Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Jean-Paul CHICH</b>, conseiller municipal de Villeurbanne</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Michel ROTTERDAM</b>, directeur de la Culture, Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Véronique CHAMBON-RICHERME</b>, trésorière municipale de Villeurbanne</li> <li>• <b>Céline COZZUCOLI</b>, responsable actions culturelles et accueil des publics</li> </ul> <p><u>ABSENTS</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sarah SULTAN</b>, adjointe au maire de Villeurbanne</li> <li>• <b>Damien BERTHILIER</b>, conseiller Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Ikhlef CHIKH</b>, conseiller municipal de Villeurbanne</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Florent BRUYAS</b>, DRH Mairie de Villeurbanne</li> </ul>

La séance débute à 14h15

Lieu : SMG DE L'ENMDAD – Salle Grenier à Musiques

Loïc CHABRIER attribue les pouvoirs. Trois membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **six membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CHABRIER Loïc	X		
BUTET-VALLIAS Antoinette	X		
CHICH Jean-Paul		x	BUTET-VALLIAS Antoinette
CHIKH Ikhlef			
SULTAN Sarah			
PICOT Myriam		X	Loïc CHABRIER
BERTHILIER Damien			
REVEYRAND Anne	X		
MARTIN Jean-Wilfried		X	REVEYRAND Anne
<b>TOTAL : 6 membres représentés</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3 pouvoirs attribués</b>

**POINTS DIVERS :**

- Validation du compte rendu du CS du 15 janvier 2020.
- Relevé des décisions prises par le Président du SMG : Convention de partenariat avec le Périscope
- Prochains comités syndicaux :
  - Extraordinaire : vote du Budget Primitif 2020 (report) – **le mardi 25 février 2020 à 14h00**.

Le quorum nécessaire pour le vote du compte administratif 2019 n'étant pas atteint, le Président du SMG de l'ENMDAD, M. Loïc CHABRIER décide de **reporter les projets de délibération n° 2006** (compte administratif et compte de gestion 2019), **n° 2007** (affectation du résultat 2009) **et n°2008** (budget primitif 2020) **à la séance extraordinaire du mardi 25 février 2020**.

Il est également décidé de **reporter les projets de délibérations n°2014, 2015, 2016 et 2017** portant sur des **transformations de postes d'enseignants de musiques anciennes** après le vote du CTP du 20 février 2020, soit à la séance extraordinaire du Comité syndical précité.

**Délibération n°2009 : Vote des tarifs pour l'année scolaire 2020-2021**

Mme Sauvageot, responsable vie scolaire, et M. Grammatico, Directeur adjoint exposent la proposition d'évolution de 1.5% des frais d'inscription des élèves pour la rentrée 2020-2021 en cohérence avec l'évolution du coût de la vie.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2010 : Convention Restotem – ENMDAD 2020**

Mme Lavie, responsable administratif et financier, présente le renouvellement de la convention établie entre la Ville de Villeurbanne et l'ENMDAD pour l'année 2020. Le projet règlemente les accès et contributions financières, sur les mêmes principes que la précédente convention.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2011 : Convention CSV - ENMDAD**

Mme Lavie, explique le renouvellement annuel de la convention, donnant des droits aux adhérents pour disposer d'une aide sociale permettant d'accéder dans de meilleures conditions aux loisirs culturels et sociaux. Le montant de la subvention versée est reconduit à l'identique pour l'année 2020, soit 27 500€.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2012 : Convention de partenariat entre le Théâtre de l'Astrée et l'ENMDAD**

Mme Lavie, présente ce partenariat qui prend la forme d'une déambulation dansée par les élèves de 3ème cycle de l'ENMDAD dans le cadre de la programmation du Théâtre de l'Astrée, durant la semaine du patrimoine vivant. Le projet s'inscrit dans le parcours pédagogique des élèves en leur permettant d'affirmer leur créativité et leur danse dans des espaces hors les murs, favorisant un lien direct avec le public. La convention prévoit les conditions et le calendrier de ce projet.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2013 : Mise en œuvre de l'expérimentation du télé-travail**

Mme Lavie, présente le projet de délibération fixant les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du télétravail à l'ENM. Ce projet fait suite à l'accord-cadre portant sur l'expérimentation de la mise en œuvre du télétravail au sein de la ville de Villeurbanne, du CCAS et de l'ENM signé avec les partenaires sociaux.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*